



## Fiche d'évaluation d'impact

### Mesures législatives, réglementaires et autres

**Intitulé du projet:** Avant-projet de règlement grand-ducal

portant exécution de l'article 7 de la loi du jj.mm.aaa portant organisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services.

**Ministère initiateur:** Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

**Auteur(s) :** Jean-Marie Reiff

**Tél :** 46974620

**Courriel :** [jean-marie.reiff@ilnas.etat.lu](mailto:jean-marie.reiff@ilnas.etat.lu)

**Objectif(s) du projet :** Le projet de règlement grand-ducal a comme objectif principal :

- d'exécuter l'article 7 de la loi jj.mm.aaaa portant organisation de l'ILNAS ;
- de détailler le système d'accréditation des prestataires de services de certification et des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation ;
- de créer un registre des prestataires de services numériques ainsi qu'un recueil des auditeurs de confiance numérique et d'organiser leur gestion ;
- de créer un comité signature électronique en charge de donner son avis sur les rapports d'audits.

**Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)s :**

**Date :** 30 juin 2011

### Mieux légiférer

1. Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : Oui  Non

Si oui, laquelle/lesquelles :

- Comité signature électronique : des représentants du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du Service des Médias et des Communications, du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, des consommateurs et 1 membre choisi pour sa compétence particulière
- Groupe de travail « archivage électronique » : des représentants du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, de la CSSF, de l'ABBL, du CTIE et divers organismes du secteur privé

Remarques/Observations :

2. Destinataires du projet :

- Entreprises/Professions libérales :
- Citoyens :
- Administrations :

Oui  Non   
Oui  Non   
Oui  Non

3. Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui  Non  N.a.<sup>1</sup>   
(c.à d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques/Observations : Les audits d'accréditation, la durée des audits et le nombre des auditeurs dépendent évidemment de la taille de l'entreprise auditée.

4. Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui  Non   
Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? Oui  Non

Remarques/Observations : Le projet présenté ici est un nouveau règlement qui ne nécessite pas la rédaction d'un texte coordonné.

5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui  Non

Remarques/Observations :

6. Le projet contient-il une charge administrative<sup>2</sup> pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?) Oui  Non

Si oui, quel est le coût administratif<sup>3</sup> approximatif total ?  
(nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)

7. a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ? Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

- b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel<sup>4</sup> ? Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

8. Le projet prévoit-il :
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui  Non  N.a.
  - des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui  Non  N.a.
  - le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui  Non  N.a.

9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ? Oui  Non  N.a.

Si oui, laquelle :

10. En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Sinon, pourquoi ? Oui  Non  N.a.

11. Le projet contribue-t-il en général à une :

<sup>1</sup> N.a. : non applicable.

<sup>2</sup> Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

<sup>3</sup> Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

<sup>4</sup> Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu))

- a. simplification administrative, et/ou à une  
b. amélioration de la qualité règlementaire ?

Oui  Non   
Oui  Non

Remarques/Observations : Voir explication au point 5.

12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ? Oui  Non  N.a.
13. Y-a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office) ? Oui  Non
14. Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?
15. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ? Oui  Non  N.a.

Si oui, lequel ? Dans le cadre du service de la confiance numérique, un plan de formation continue du personnel, de ses auditeurs et experts et des membres de son comité d'accréditation est défini et mis en œuvre annuellement pour maintenir les compétences des personnes impliquées dans le processus d'accréditation.

Remarques/Observations :

### **Egalité des chances**

16. Le projet est-il :
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non
  - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non   
Si oui, expliquez de quelle manière :
  - neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non   
Si oui, expliquez pourquoi :
  - négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non   
Si oui, expliquez de quelle manière :
17. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui  Non  N.a.   
Si oui, expliquez de quelle manière :

### **Directive « services »**

18. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation <sup>5</sup>? Oui  Non  N.a.   
  
Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :  
[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_\\_\\_int\\_\\_\\_ieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march___int___ieur/Services/index.html)
19. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers <sup>6</sup>? Oui  Non  N.a.

<sup>5</sup> Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

<sup>6</sup> Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du  
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_\\_\\_int\\_\\_\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march___int___rieur/Services/index.html)